



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
public de l'eau potable
(Article L.2224-5 du CGCT)**

2010

**Service de l'eau
Service des finances
Service Techniques**

AVANT PROPOS

Rappel de la loi

Article L2224-5

Modifié par [LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 161](#)

Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessous ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

La commune bénéficie d'une ressource en eau abondante qui suffit à desservir tout le territoire. De plus les variations saisonnières ne mettent pas en péril cette ressource.

Grâce à ces conditions, la commune bénéficie d'une dérogation Préfectorale et peut ainsi facturer l'eau au forfait et non au volume.

Le présent rapport a pour but de dresser le bilan technique et financier de ce service.

CHAPITRE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le nombre d'habitants permanents et saisonniers :

Pour l'année 2010, la population permanente de la commune du Monétier les Bains est de 1099 personnes.

Population saisonnière (données 2011)

Sources : Office du Tourisme, service de l'eau commune du Monétier

Catégorie	Nombre
Résidences secondaires ou meublés	7404
Chambres d'hôtel	787
Gîtes Chambres d'hôtes	297
Résidence de tourisme	509
Place en village vacances ou hébergement collectif	532
TOTAL	
9529	

Ressource en eau

Actuellement six captages sont utilisés pour l'alimentation en eau potable :

- l'Aiguillette +Pompage des « Fontêtes » → le Lauzet
- le Petit Tabuc +Pompage du Grand Tabuc → le Casset
- la Moulette et le Grand Tabuc → le chef lieu
- le Bachas +Cibouit → les restaurants d'altitude
- le Villard (bois des Guibertes)+Le grand Tabuc → les Guibertes, les Oches
le Freyssinet et le Serre

Trois captages ont été supprimés, ainsi que leurs réservoirs:

- les Nays
- la Garcine
- le Serre quant à lui conserve son réservoir

Le réservoir du Casset a été supprimé depuis le 1^{er} juillet 2007.

Les habitations du Lautaret sont alimentées par un captage se trouvant sur la commune de Villar d'Arène.

La commune est équipée de six réservoirs et un sableur pour le Grand Tabuc, correspondant à chacun des captages, sauf pour le chef lieu, qui compte deux réservoirs. Ces réservoirs ont été munis de compteurs destinés à compter l'eau distribuée dans le réseau communal, au mois de juillet 2002.

Le réseau de distribution sur l'ensemble de la commune représente 20km500 de tuyaux de différentes natures : fonte, acier, PVC, PEHD.

Volumes prélevés sur chaque ressource

Sources de La Moulette (réservoir du haut), le Monétier les Bains: 110 249 m³

Sources de La Moulette (réservoir du bas), le Monétier les Bains: 62 262 m³

Source de l'Aiguillette, Le Lauzet : 67 233 m³

Sources du Clos du Gué, Le Casset : 2 124 m³
Sources des Villards, les Guibertes 169 737 m³
Source du Tabuc : 924 970 m³
Source du Bachas : 10 345 m³

B- Indicateurs de performance

1) Bilan qualitatif

Seule la source de l'Aiguillette fait l'objet d'un traitement au chlore depuis juillet 2002.

Au titre du contrôle sanitaire réglementaire, la DDASS effectue périodiquement des analyses. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du volume produit.

Les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé par le ministère de la Santé.

Qualité de l'eau distribuée dans les différents réseaux :

Le Monétier :	90 % d'analyses conformes
Le Lauzet :	36.3 % d'analyses conformes
Le Pont de l'Alpe :	50% d'analyses conformes
Le Casset :	66.6 % d'analyses conformes
Les Guibertes :	100 % d'analyses conformes
Le Freyssinet :	100 % d'analyses conformes
Le Serre :	100 % d'analyses conformes
Les Oches :	100 % d'analyses conformes
Le Bachas :	66.66 % d'analyses conformes

Le Lauzet, Le Pont de l'Alp :

Les non conformités relevées sont dues à la présence de germes non pathogènes (qui ne provoquent pas de maladies), qui se développent dans les milieux naturels (sol, végétation, eaux naturelles) et existent aussi dans les matières fécales

Le Casset :

Pour le réseau du Casset, des analyses effectuées au cours de l'année, montrent une présence d'arsenic dans l'eau du Petit Tabuc (11 microgramme).

La limite du paramètre arsenic dans les eaux destinées à la consommation humaine a été abaissée de 50 à 10 microgrammes au 25 décembre 2003.

La Direction Générale de la Santé informe que l'octroi d'une dérogation n'est pas envisageable, dans la mesure où ce dépassement, bien qu'inférieur à 13 microgrammes/litre (limite à ne pas dépasser pour les usages alimentaires) est chronique et non ponctuel, et que par conséquent, la consommation d'eau peut constituer un danger pour la santé des personnes.

Les analyses font apparaître un dépassement de la limite de qualité du paramètre arsenic, avec des valeurs comprises entre 0.011 et 0.012 mg/l au lieu de 0.010 mg/l. Afin de faire baisser ces valeurs, la commune du Monétier a mis en place, en fin d'année 2008, une station de pompage, en aval du village du Casset, pour renforcer le refoulement de la conduite du Monétier les Bains vers le Casset.

2) Indice de connaissance du réseau

- Stockage, linéaire de distribution, nature des conduites :

Secteur	Alimentation	Stockage	Traitement	Linéaire distribution	Nature
Lauzet	Captage Aiguillette	320 m ³	Chloration liquide	2040 m	Fonte
Casset	Captage Petit Tabuc	-	-	2050 m	PVC
Monétier	Captage Moulette	80 m ³ et 400 m ³	-	9770 m	Fonte, acier, PEHD
Monétier	Captage Grand Tabuc	Brise charge	-		
Guibertès	Captage Villard	280 m ³	-	1950 m	Fonte, PEHD, PVC
Freyssinet				2950 m	
Serre				1100 m	

- Rendement et indice linéaire de perte global :

Secteur	Rendement 2003	Indice linéaire de perte global	Rendement Estimation 2007
Lauzet	35 %	56 m ³ /j/km	10%
Casset	72%	80 m ³ /j/km	22%
Monétier	73%	60 m ³ /j/km	45%
Guibertès	32%	58 m ³ /j/km	41%
Freyssinet	82%	50m ³ /j/km	37%
Serre	41%	86 m ³ /j/km	72%

Le réseau d'eau de la commune du Monétier commence à vieillir, mais depuis quelques années des travaux ont été réalisés :

- remplacement de conduites: rue du château, rue saint-Eldrade, rue de la Ronde...
- extension du réseau : Maison Blanches, Fontenil, rue du Clôt du Prêtre, lavoir des Guibertès, alimentation de la déchetterie.

- bouclage de conduite : rue de La Cave au Casset, chemin du Serre des Bruns au Freyssinet, UCPA, chemin du Petit Lauzet, HLM garage communaux, rue de la Fruitière. Réfection du réseau d'eau centre Bourg, remplacement de la conduite sous la RD 1091 entre le carrefour du four et La Poste
- remplacement de tuyau en plomb de particuliers.
- Création d'une conduite du Grand Pont vers les Guibertès
- Installation d'un système de pompage au Casset et aux Guibertès

3-Les investissements en 2010

Travaux réalisés :

- procédure administrative pour la Source des Fontêtes
- procédure de mise en conformité des captages du Casset, des Guibertès et du Bachas par le bureau d'étude Saunier :
 - o qualité des eaux prélevées
 - o ressources
 - o inventaire des sources de pollution potentielles
 - o enquête publique sur les périmètres de protection
 - o dossier d'enquête loi sur l'eau
 - o publication aux hypothèques
- Début des travaux pour l'alimentation en eau du village du Lauzet,
- Recherche de fuites sur le réseau
- Travaux d'enfouissement d'un réseau d'eau, pour finaliser l'alimentation des Guibertès à partir du Monétier les Bains : 2ème partie : pont de Corvaria-déchetterie
- Réfection complète du réseau de la rue de Bretagne, 1ère tranche suite et fin et commencement 2^{ème} tranche.

4-Travaux prévus en 2011

- 1) Recherche de fuites sur le réseau
- 2) Réfection complète du réseau de la rue de Bretagne, 2ème tranche
- 3) Pose de vannes de sectionnement au Monétier les Bains
- 4) Travaux d'alimentation en eau du village du Lauzet, à partir de la source de Fontête

Le Schéma Directeur d'Eau Potable a été réalisé au cours de l'année 2002. Ce schéma nous permet de faire le point sur l'état du réseau, de recenser les fuites, de programmer des travaux pour améliorer son fonctionnement.

Au regard des problèmes de qualité d'eau sur les captages du Lauzet, du Grand Tabuc, et de La Moulette et du coût d'investissement important des aménagements préconisés, la commune du Monétier les Bains continue le projet de captage des Sources de Fontêtes, située en rive droite de la Guisane, entre le Lauzet et le Casset.

Chapitre 2

LES INDICATEURS FINANCIERS

1- Les modalités de tarification :

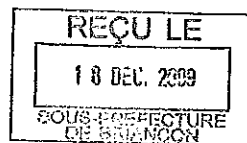
Le Conseil Municipal du Monétier fixe par délibération en fin d'année civile les tarifs pour l'année suivante.

Les tarifs sont de type forfaitaire, en fonction de la catégorie de client. Il n'existe pas moins de 22 catégories différentes, adaptées à la configuration actuelle et future de la commune (notamment à cause des importants travaux d'urbanisation en cours sur le territoire).

Les tarifs comprennent également des services pouvant être rendus aux abonnés : l'ouverture ou la fermeture de vanne et le branchement au réseau.

La délibération applicable pour l'année 2010 est la suivante :

Département des Hautes-Alpes Arrondissement de Briançon Canton du Monétier-les-Bains Commune du MONETIER-LES-BAINS 05220	N°096/2009																																																																								
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL																																																																									
L'an deux mil neuf, Le 10 décembre à 18 heures 30																																																																									
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre BOUVIER, Maire																																																																									
Etai ^{ent} présents : Roger GUGLIELMETTI – Claude PLEINDOUX – Christophe MARTIN, Adjoints Christophe CANGIANO - Patrick LESPINASSE - Edmond CADET – Catherine REBATEL – Alain BOITTE - Carole CISSE - Alain BERNARD Formant la majorité des membres en exercice																																																																									
Procurations : Anne-Marie FORGEOUX à Carole CISSE Béatrice KOEKKOEK à Patrick LESPINASSE Olivier REY à Claude PLEINDOUX Bruno BOUCHARD à Christophe MARTIN																																																																									
Edmond CADET a été élu Secrétaire																																																																									
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité																																																																									
FIXE les tarifs du service de l'eau pour l'année 2010																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégories</th> <th>Tarifs antérieurs</th> <th>Nouveaux tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Logement</td><td>62.81</td><td>64.69</td></tr> <tr><td>Meublé 1 à 7 personnes</td><td>62.81</td><td>64.69</td></tr> <tr><td>Meublé 8 à 12 personnes</td><td>112.25</td><td>115.62</td></tr> <tr><td>Hôtel, coll., place-lit couchage</td><td>10.85</td><td>11.18</td></tr> <tr><td>Hôtel par chambre, kitchenette</td><td>53.82</td><td>55.43</td></tr> <tr><td>Colonie, camping par place</td><td>7.75</td><td>7.98</td></tr> <tr><td>Commerces : laverie, bar</td><td>111.64</td><td>114.99</td></tr> <tr><td>Commerces : alimentation, prof. libérales, artisans</td><td>56.39</td><td>58.08</td></tr> <tr><td>Supérette</td><td>117.68</td><td>121.21</td></tr> <tr><td>Cantine, collectivité (lit, couchage)</td><td>4.97</td><td>5.12</td></tr> <tr><td>Restaurant jusqu'à 100 places (par place)</td><td>6.06</td><td>6.24</td></tr> <tr><td>Restaurant par place au-delà de la 100^{ème} place</td><td>4.64</td><td>4.78</td></tr> <tr><td>Jardin seul</td><td>42.48</td><td>43.75</td></tr> <tr><td>Piscine</td><td>42.48</td><td>43.75</td></tr> <tr><td>Manceuvre de vanne</td><td>12.68</td><td>13.06</td></tr> <tr><td>Forfait prisé en charge réseau</td><td>264.00</td><td>271.92</td></tr> <tr><td>Centre thermoludique</td><td>10 800.00</td><td>11 124.00</td></tr> <tr><td>Eau construction logements 1 à 5 appartements</td><td>84.00</td><td>86.52</td></tr> <tr><td>Eau construction logements 6 à 15 appartements</td><td>240.00</td><td>247.20</td></tr> <tr><td>Eau construction logements au-delà de 15 appartements</td><td>600.00</td><td>618.00</td></tr> <tr><td>Eau chantier autres constructions shob < 500 m2</td><td>84.00</td><td>86.52</td></tr> <tr><td>Eau chantier autres constructions 500 <shob < 2000 m2</td><td>240.00</td><td>247.20</td></tr> <tr><td>Eau chantier autres constructions shob > 2000 m2</td><td>600.00</td><td>618.00</td></tr> </tbody> </table>		Catégories	Tarifs antérieurs	Nouveaux tarifs	Logement	62.81	64.69	Meublé 1 à 7 personnes	62.81	64.69	Meublé 8 à 12 personnes	112.25	115.62	Hôtel, coll., place-lit couchage	10.85	11.18	Hôtel par chambre, kitchenette	53.82	55.43	Colonie, camping par place	7.75	7.98	Commerces : laverie, bar	111.64	114.99	Commerces : alimentation, prof. libérales, artisans	56.39	58.08	Supérette	117.68	121.21	Cantine, collectivité (lit, couchage)	4.97	5.12	Restaurant jusqu'à 100 places (par place)	6.06	6.24	Restaurant par place au-delà de la 100 ^{ème} place	4.64	4.78	Jardin seul	42.48	43.75	Piscine	42.48	43.75	Manceuvre de vanne	12.68	13.06	Forfait prisé en charge réseau	264.00	271.92	Centre thermoludique	10 800.00	11 124.00	Eau construction logements 1 à 5 appartements	84.00	86.52	Eau construction logements 6 à 15 appartements	240.00	247.20	Eau construction logements au-delà de 15 appartements	600.00	618.00	Eau chantier autres constructions shob < 500 m2	84.00	86.52	Eau chantier autres constructions 500 <shob < 2000 m2	240.00	247.20	Eau chantier autres constructions shob > 2000 m2	600.00	618.00
Catégories	Tarifs antérieurs	Nouveaux tarifs																																																																							
Logement	62.81	64.69																																																																							
Meublé 1 à 7 personnes	62.81	64.69																																																																							
Meublé 8 à 12 personnes	112.25	115.62																																																																							
Hôtel, coll., place-lit couchage	10.85	11.18																																																																							
Hôtel par chambre, kitchenette	53.82	55.43																																																																							
Colonie, camping par place	7.75	7.98																																																																							
Commerces : laverie, bar	111.64	114.99																																																																							
Commerces : alimentation, prof. libérales, artisans	56.39	58.08																																																																							
Supérette	117.68	121.21																																																																							
Cantine, collectivité (lit, couchage)	4.97	5.12																																																																							
Restaurant jusqu'à 100 places (par place)	6.06	6.24																																																																							
Restaurant par place au-delà de la 100 ^{ème} place	4.64	4.78																																																																							
Jardin seul	42.48	43.75																																																																							
Piscine	42.48	43.75																																																																							
Manceuvre de vanne	12.68	13.06																																																																							
Forfait prisé en charge réseau	264.00	271.92																																																																							
Centre thermoludique	10 800.00	11 124.00																																																																							
Eau construction logements 1 à 5 appartements	84.00	86.52																																																																							
Eau construction logements 6 à 15 appartements	240.00	247.20																																																																							
Eau construction logements au-delà de 15 appartements	600.00	618.00																																																																							
Eau chantier autres constructions shob < 500 m2	84.00	86.52																																																																							
Eau chantier autres constructions 500 <shob < 2000 m2	240.00	247.20																																																																							
Eau chantier autres constructions shob > 2000 m2	600.00	618.00																																																																							
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que d'																																																																									
Pour copie conforme.																																																																									
LE MAIRE																																																																									



2- Les modalités de facturation :

A partir de l'année 2006, l'assainissement (compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais) a été délégué à la SEERC.

Pour des raisons techniques, il a été décidé de facturer sur le même document l'eau et l'assainissement.

Un paiement global est effectué par le contribuable à la Trésorerie du Monétier, cette dernière se chargeant du reversement de la part revenant à chacun.

Ce procédé est inscrit dans une convention de facturation conclue entre la SEERC, la Communauté de Communes du Briançonnais et la Commune du Monétier.

Le modèle de facture est le suivant :

Trésorerie du Monétier
05220 Le Monétier les Bains

Tel:04-92-24-40-04
Service de l'Eau
Mairie

Service de l'Assainissement
Tél 0810 457 457
de 8h à 19h - samedi 8h à 13h
SEERC BP 20008 Ais en Pée cedex 3
Accueil 1er et 3e jeudi du mois 9h 12h
Z.I. du Chazal à Briançon
URGENCES 24H/24 0810 757 757



JEAN ABDON
VOTRE REFERENCE **70-001681-00**
Adresse desservie :
LES OCHES
05220 Monétier les Bains G

Exp : TRESORERIE DU MONETIER
05220 MONETIER LES BAINS

Dest :

FACTURE

19 Novembre 2010

Service Eau et Assainissement du Monétier les Bains

Présentation simplifiée
de votre facture annuelle

détail au dos

Identifiant * : 2466

Votre Bloc-notes

La part assainissement de cette facture concerne la consommation forfaitaire de l'année 2010 et les abonnements sur 12 mois du 1er décembre 10 au 30 nov 2011
Votre situation change (déménagement, changement de nom...) merci d'en informer la SEERC et la Mairie au plus tôt.

	Montant TTC
Eau commune de Monétier les Bains G	83,02
Dont Montant de TVA	4,33
Assainissement SEERC et CCB	221,50
Dont Montant de TVA	11,55
TOTAL	304,52

NET A PAYER 304,52 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le : 18 Janvier 2011.

Prochaine facture : Novembre 2011

Montant en euros 304,52	BENEFICIAIRE : COMMUNE LE MONETIER LES BAINS	MONTANT EN EUROS
	PAYEUR : JEAN ABDON	
	547374000126 89150000000018971060050104981806	30452
Votre référence : 70-001681-00 N° de facture : 1897106-9	Joindre un RIB En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou de caisse d'épargne. Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous	TIP Titre Interbancaire de Paiement
COMMUNE LE MONETIER LES BAINS (1293/2358)	DATE _____ SIGNATURE _____	€
* Cet Identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre espace client sur votre agence en ligne.	Montant en euros : 304,52 Référence facture : 1897106-9	CENTRE D'ENCAISSEMENT TRESOR PUBLIC 59885 LILLE CEDEX 9
	020010500108 ABDON JEAN	
	547374000126 89150000000018971060050104981806	30452



Détail de votre facture

Réf. Client : 001681-00-00 / N° Facture : 1897106-9-1001-01

	Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant Consommation € HT	Montant Abonnements et autres € HT	Sous-totaux € HT	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU					64,69	
ABONNEMENT						
0240	1	64,69		64,69		5,5
Commune du Monétier Eau Logement année 2010						
ORGANISMES PUBLICS					14,00	
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE						
0809	1	14,00		14,00		5,5
Redevance Pollution Logement						
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					200,84	
ABONNEMENT						
0450	1	15,67		15,67		5,5
CCB du 01/12/10 au 30/11/11 Logement						
0340	1	56,39		56,39		5,5
SEERC du 01/12/10 au 30/11/11 Logement						
0360	1	128,78		128,78		5,5
Forfait conso. SEERC Logement année 2010						
ORGANISMES PUBLICS					9,11	
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE						
0890	1	9,11		9,11		5,5
Modernisation réseaux de collecte Logement						
TOTAL HT					288,64	288,64
MONTANT TVA (à 5,50 %)					15,88	15,88
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits					304,52	304,52
NET A PAYER					304,52 €	

Pour mieux comprendre votre facture

Votre commune est gestionnaire de la distribution de l'eau potable.

Distribution de l'Eau.

Part fixe: couvre les frais d'entretien des réseaux, matériels, amortissements, emprunts. Due indépendamment de la conso.
Part variable: couvre le fonctionnement

du service.
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics de l'Etat. Elles élaborent des "plans pour l'eau" dans chaque bassin hydrographique et dans ce cadre apportent un soutien

financier aux communes pour la lutte contre la pollution et la protection du milieu naturel.

Collecte et Traitement des eaux usées
Part de la Communauté des Communes du Briançonnais (CCB):
Cette part est reversée à la CCB. Elle permet de couvrir les dépenses de

fonctionnement restant à sa charge.

Part de la SEERC :
Ces montants permettent à la SEERC de couvrir les investissements et les charges d'exploitation pour la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que le contrôle qualité.

Comment régler votre facture ?

Espèces Trésorerie du Monétier

TIP datez et signez sans en modifier le montant

Joignez un relevé d'identité bancaire, si cela vous est demandé ou si vos coordonnées bancaires ont changé sans le coller ni l'agrafer, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

Chèques à l'ordre du Trésor Public Joindre TIP non signé en utilisant l'enveloppe retour

Virement bancaire Rappelez votre référence

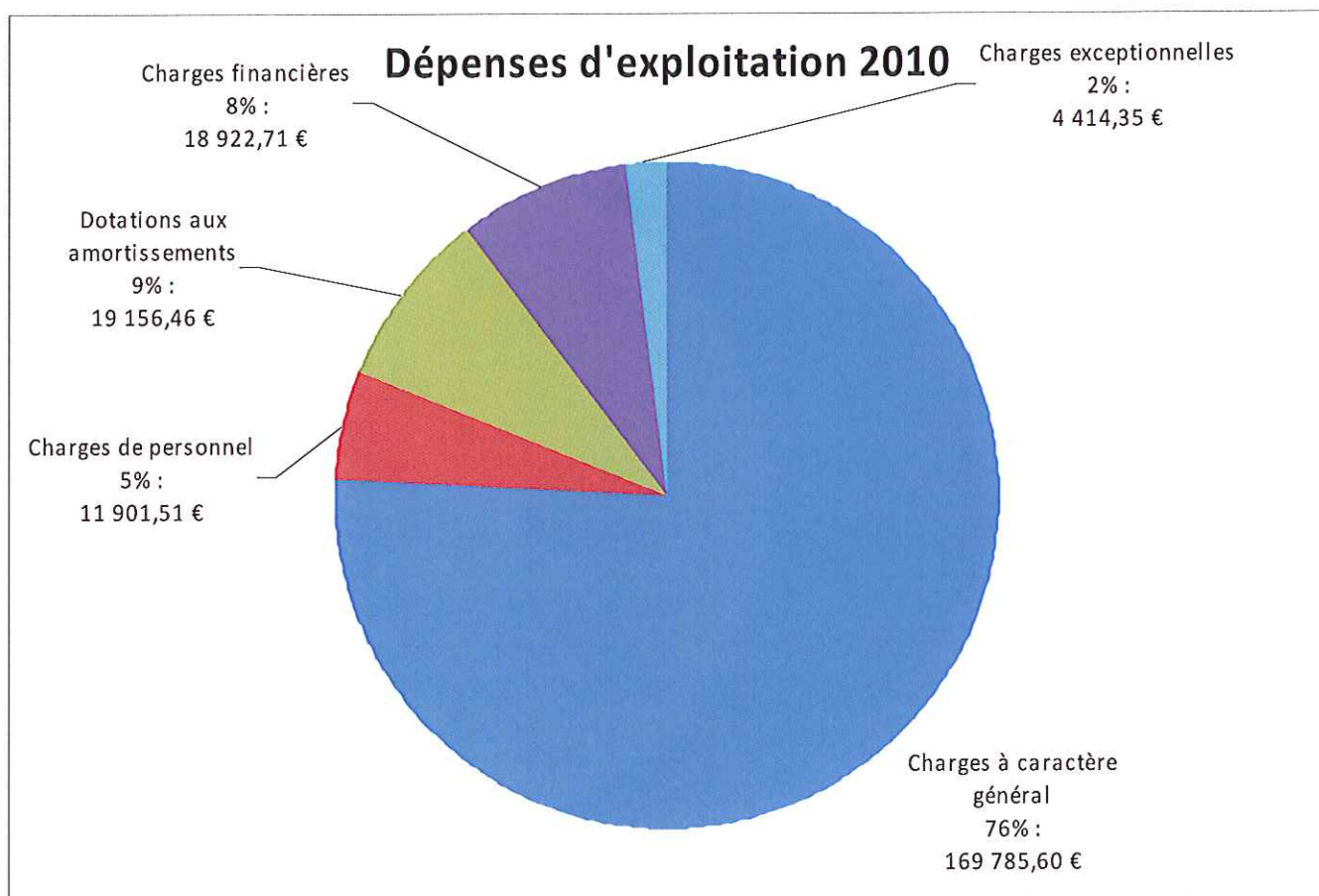
sur compte BANQUE DE FRANCE GAP

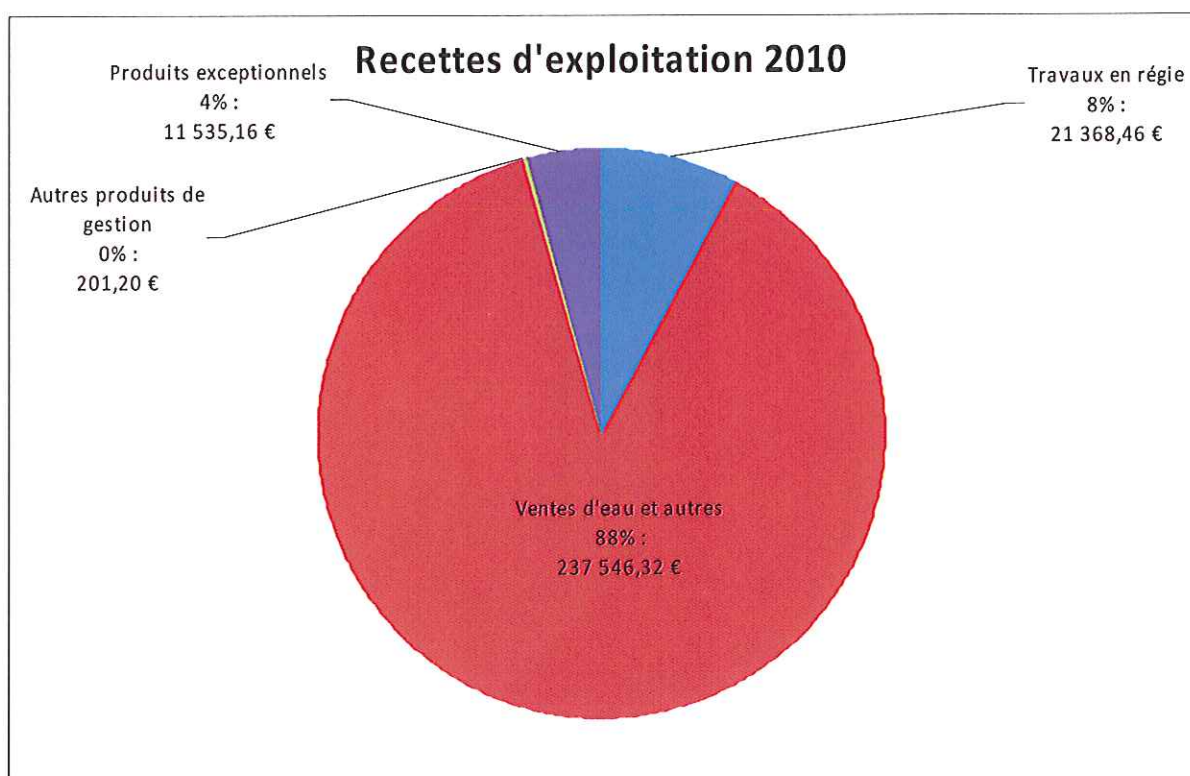
30001 00408 0000055086 66

IBAN: FR46 3000 1004 0800 0000 05508 666 SWIFT BDFEFRPPXX X

3- Les dépenses et les recettes d'exploitation :

Le service de l'eau fait l'objet d'un budget annexe au budget communal. Celui-ci est assujéti à la TVA et est traité selon la nomenclature M49.





Travaux en régie	21 368,46 €
	237 546,32
Ventes d'eau et autres	€
Autres produits de gestion	201,20 €
Produits exceptionnels	11 535,16 €

4- Financement des investissements :

Comme vu précédemment (cf. §A-4) la commune du Monêtier a procédé à divers investissements en 2010.

Opération	Montant de l'opération estimé	Montant dépensé en 2007	Subventions accordées
Vannes de sectionnement « Les Guibertès »	—	23017,71 HT	néant
Enregistreur Source TABUC	—	3597 HT	néant
Poteaux Incendie	—	2007,68 HT	néant
Jonction Fontêtes - Lauzet	211 525 HT	13489,83	59400 du Conseil Général

5- Etat de la dette :

Au titre de l'exercice 2011, la dette du service de l'eau se décompose de la manière suivante :

Objet de la dépense	Organisme prêteur	Durée	Montant	Montant en capital au 01/01/2010	Amortissement 2010	Intérêts 2010	Annuité 2010
Travaux eau le Lauzet 1 ^{ère} tranche	Caisse des dépôts et consignations	30 ans	45 734,71	3 603,67	3 405,42	198,25	3 603,67
Investissements 2002 eau / assainissement	Dexia crédit local	15 ans	113 000	67 329,00	7 071,02	3 312,59	10 383,61
Travaux eau / assainissement	Caisse d'Epargne	15 ans	132 000	86 698,35	7 970,18	4 048,81	12 018,99
Jonction Monétier/ Guibertès	Banque populaire	15 ans	85 000	85 000	4 242,17	3 295,19	7 537,36
Travaux eaux divers	Crédit Agricole	15 ans	150 000	132 267,54	7 615,73	6 203,34	13 819,07
TOTAL			479 568,19	273 862,98	39 726,80	13 520,28	53 247,08

CONCLUSION :

L'eau distribuée à nos concitoyens est de bonne qualité, toutefois des améliorations techniques et sanitaires restent à apporter afin de sécuriser au mieux l'alimentation et la distribution en eau tout en essayant de maintenir le plus possible le coût pour le consommateur.

_____ o _____